



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2024 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, DURAND Christelle, TARENNE Michel, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, excusés.

M. COUDRAY David a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 09/04/2024.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2024-2025.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2024-2025.
- Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2024.
- Transfert de la compétence « financement du contingent incendie » à la CDC du Perche,
- Informations diverses.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 09/04/2024

Le procès verbal de la réunion du 09/04/2024, transmis aux membres du Conseil Municipal le 12/04/2024, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Revalorisation du prix du repas à la cantine scolaire année 2024-2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec la Commune d'Arcisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas de la cantine scolaire à 3,60 euros à compter de la rentrée scolaire 2024.

3. Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2024-2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en accord avec la Commune d'Arcisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la garderie, à compter de la rentrée scolaire 2024, à 25 euros par enfant et par année scolaire pour l'accueil du matin de 7h30 à 8h45, et à 30 euros par enfant et par année scolaire pour l'accueil du soir de 16h25 à 18h30.

4. Revalorisation du montant du loyer du logement communal au 01/10/2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir, comme chaque année à cette époque, le montant du loyer mensuel du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2024.

Compte tenu de l'indice des loyers de 143,46 publié par l'INSEE, le loyer mensuel peut être porté à 353,79 euros, soit une augmentation de 3,5 %.

Considérant par ailleurs la stabilisation du prix du combustible, la part du locataire aux frais de chauffage est proposée à 174,21 euros (hausse de 0,04 €), formant ensemble un loyer mensuel de 528 €uros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à 353,79 €uros la part loyer du logement communal, et à 174,21 €uros la part chauffage, formant un loyer mensuel de 528 €uros à compter du 1^{er} octobre 2024.

5. Transfert de la compétence « financement du contingent incendie » à la CDC du Perche

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29/03/2024 le Conseil Communautaire a décidé d'approuver le transfert de la compétence « financement du contingent incendie » à la CDC du Perche à compter de 2024.

Les conséquences du transfert de cette compétence emportent la mise en œuvre par la CDC du service de secours et d'incendie en lieu et place des communes, devenant ainsi l'interlocuteur du SDIS. Ce transfert a également une incidence sur les conditions de contribution au financement du service : la contribution de la CDC au SDIS correspond alors à la somme des contributions que versaient lors du précédent exercice budgétaire les communes qui ont choisi le transfert.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « financement du contingent incendie » à la CDC du Perche à compter de 2024.

6. Informations diverses

- La fête des écoles se déroulera ce vendredi 28 juin à 18h30 à Brunelles.
- La remise des Prix de fin d'année à l'école « Le Champ du Soleil » se fera le vendredi 5 juillet à partir de 12h15 dans le jardin de l'école où les parents sont invités à rejoindre les enfants. A l'issue, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité. Chacun est invité à apporter son pique-nique s'il le souhaite.
- L'élagage des chemins communaux est effectué cette année encore par l'entreprise Fauchage – Elagage du Perche.
- En raison des élections législatives dont le second tour doit se tenir le 7 juillet, la brocante de l'association de Mise en Valeur du Patrimoine est annulée. En revanche, le rassemblement de véhicules organisé par l'association « The Cars Bikers 28 » est maintenu et se déroulera sur le terrain de sport.
- L'ASN Volley Ball a sollicité l'autorisation d'organiser ce samedi 29 juin une journée conviviale et sportive sur le terrain de sport avec leurs licenciés, parents et bénévoles. Avis favorable du Conseil Municipal.
- Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé en Mairie de Souancé-au-Perche le 6 juin : une Champronnoise figure parmi les personnes tirées au sort.

- La candidature de la commune a été retenue par le Conseil Départemental pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de la saison culturelle « Art en Scène ». Une proposition artistique est faite avec la compagnie Messidor avec leur fresque dansée sur mesure « Promenade aux confins ». Le Conseil Municipal valide la proposition.
- En vue des élections législatives du 30 juin prochain pour le premier tour, et le 7 juillet pour le second tour, Monsieur le Maire rappelle les horaires pour la tenue du bureau de vote et sollicite la présence d'un minimum de six personnes pour le dépouillement.
- L'enquête publique en vue de la DUP (déclaration d'utilité publique) pour la création de la piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou se déroulera du 9 au 24 septembre 2024. Deux permanences seront tenues par le commissaire enquêteur à la Mairie de Champrond-en-Perchet.
- Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements reçus pour l'attribution de subventions communales.
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public devraient débuter dans la première quinzaine de juillet selon le planning de l'entreprise.
- L'association « 100 km du Perche » sollicite le Conseil Municipal pour que le chemin de La Vove à La Bouillère, en vue de la marche du 6 juillet, soit arrangé (broyage et remblai). Considérant la demande tardive, seul le broyage pourra vraisemblablement être effectué.
- Monsieur le Maire remercie David COUDRAY pour sa réactivité chaque fois qu'il le sollicite pour des interventions particulières, la dernière en date étant un affaissement de talus sur un chemin communal.
- La déchetterie de Nogent-le-Rotrou sera en mesure de collecter les pneus usagés dès cet automne.
- La Mairie sera fermée du 15 juillet au 11 août.
- Saisi de réclamations, le Conseil Municipal est contraint de rappeler que :
 - chacun est responsable de sa part de trottoir, ce qui comprend également son nettoyage par les occupants des habitations et notamment le désherbage (sans produit chimique) le long des clôtures et des bordures de trottoirs.
 - chacun est tenu de respecter les règles du code de la route concernant le stationnement en s'assurant de ne pas être en situation gênante (face à face, dans un virage, ...) qui empêcherait l'accès des véhicules de services publics, notamment la collecte des ordures ménagères et les services de secours.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE,

Le Secrétaire,
David COUDRAY

